

Adolescent en difficulté - Parents dépassés

Par amaurysme, le 09/03/2013 à 13:31

Bonjour à tous,

Ce cas dépassera certainement le sujet juridique mais je vous lis souvent et je pense qu'il y a beaucoup d'intervenants plein de bon sens ici...

Alors voilà, ma soeur est divorcée et mère d'un ado de 16 ans avec qui la cohabitation devient très difficile. Il y a également 2 autres enfants.

Le père vit en concubinage avec leur nouvelle belle-mère et les weekend se passent extrêmement mal, a cause d'elle en plus grande partie. La pension alimentaire est de 50€/mois/enfant donc 150.

Pour avoir une idée de l'ambiance quand ils sont chez leur père, quelques anecdotes : interdiction de prendre un yaourt dans le réfrigérateur puisque : Si t'en veux, tu dis à ta mère d'en acheter, abandon de l'ado sur un parking de centre commercial, mots très durs tels que "connard" et d'autres que je vous passerai, insulte envers leur mère devant eux,... Leur innocence d'enfant en prend un coup!

Il n'est pas facile ce gamin, et même dans la semaine, il est très dur. Exclu de son lycée avant les vacances, tout le monde espère que le lycée voisin l'acceptera. A noter que c'et l'enfant roi et qu'il n'est absolument pas délaissé. Sa mère fait ce qu'elle peut la pauvre!

Plusieurs questions juridiques :

- -La pension alimentaire me semble bien trop basse (le minimum versé par la CAF n'est-il pas de 80 ?)
- -Cette pension n'a pas été payée pendant 2 mois a engagé des frais bancaires de recouvrement, peut-elle demander des dommages et intérêts ?
- -Il refuse d'aller chez son père le weekend, ayant une confiance limitée envers son père et sa concubine, n'y a -t-il pas un risque de non présentation d'enfant ? (bien que ça les arrange qu'il ne vienne pas)

Des questions sociales :

-Ca se passe très mal avec ce gamin, les consultations psy lui ont décelés un asperger faible, peut-on demander l'intervention d'un tiers pour aider a l'éducation (ASE,...)

Merci de m'avoir lu jusque là et de vos conseils précieux qui feront peut-être jurisprudence pour un petit étudiant en 1ère année de droit :)